



Cumul d'activité fonctionnaire/privé

Par Visiteur

Bonjour,
je suis fonctionnaire dans la FPT, et j'ai reçu l'aval de la commission de déontologie concernant le cumul d'activité dans le cadre de la reprise d'entreprise.
j'aimerais savoir si je peu me mettre à temps partiel et percevoir ma rémunération à temps plein

Par Visiteur

Cher monsieur,

j'aimerais savoir si je peu me mettre à temps partiel et percevoir ma rémunération à temps plein

A quel titre est-ce que vous seriez payé à temps alors que vous faites un mi-temps? Je ne comprends pas.

Très cordialement.

Par Visiteur

Au même titre que l'essaimage dans le privé vu que l'état cherche à diminuer le nombre de fonctionnaire, cela pourrait être une aide au créateur ou au repreneur.

cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

au même titre que l'essaimage dans le privé vu que l'état cherche à diminuer le nombre de fonctionnaire, cela pourrait être une aide au créateur ou au repreneur.

Dans le privé, en cas de temps partiel pour reprise ou création d'entreprise, le salarié ne bénéficie pas d'une rémunération à temps plein.

Dans le publique, une telle aide n'existe pas non plus.

Très cordialement.